



- **PRIX INOSPORT 2020**
- **Venture 5i**
- **Concours French Outdoor Award 2020 Summer**

RÈGLEMENT

Inscription en ligne sur le site www.inosport.fr

Date de clôture des concours :

Report au 30 avril minuit pour Inosport

Report au 30 juin pour le French Outdoor Award

Version du règlement 23/04/2020

Renseignements : Bérengère Dutoit

concours@inosport.fr

04 76 31 06 18



Inosport, la rencontre annuelle innovation, sport, loisirs et santé, renouvelle les Prix Inosport 2020 mis en place pour la première fois en 2013.

Le **Forum 5i** et Inosport ont décidé d'unir leurs efforts pour favoriser le développement et le financement de l'innovation, chacun dans leur domaine. En plus des actions de promotion croisée, ce partenariat permet aux candidats qui s'inscrivent au concours Inosport de candidater simultanément au Venture 5i.

Outdoor Sport Valley (OSV) s'associe à Inosport pour co-organiser le French OutDoor Award 2020 Summer.

Chaque participant à la possibilité de concourir, sous conditions, soit :

1. Aux prix Inosport 2020 uniquement (participation gratuite)
2. Au French OutDoor Award 2020 Summer uniquement (participation payante)
3. Aux 2 concours : Prix Inosport 2020 **ET** aux French OutDoor Award 2020 Summer (participation payante)
4. Et aussi de candidater au Venture 5i : ouverture des inscriptions **mi-mai 2020**.

Inosport est organisé par la Communauté d'agglomération du Pays voironnais (40 rue Mainssieux CS 80363 – 38516 Voiron cedex).

Le French OutDoor Award 2020 Summer (FOA) est organisé par OUTDOOR SPORTS VALLEY - OSV (Parc Les Glaisins 12C Rue du Pré Faucon - 74940 Annecy-le-Vieux).

Venture 5i est organisé par Grenoble Alpes Métropole dans le cadre du Forum 5i (Le Forum – 3 rue Malakoff – 38 000 Grenoble).

Ces concours ont 3 vocations distinctes pour la filière française sport, loisirs, santé/bien-être :

- Pour les **Prix Inosport 2020** : valoriser l'innovation dans la filière, en récompensant les produits ou services particulièrement innovants à partir de la phase POC (Preuve de concept) du processus de développement jusqu'aux premiers mois de commercialisation.
- Pour **Venture 5i** : favoriser le développement et le financement des entreprises innovantes.
- Pour le prix **French OutDoor Award 2020 Summer** : valoriser les produits et services français de « sport, loisirs et santé / bien-être ayant une application en rapport avec l'outdoor » les plus innovants, conçus et développés en France, commercialisés depuis moins d'un an (après le 1er mai 2019).

A l'issue d'une délibération à huis clos du jury, les gagnants des Prix Inosport 2020 seront dévoilés et récompensés à l'occasion de la remise de prix qui aura lieu le **mardi 30 juin 2020** à Grenoble (Isère) lors d'une émission TV dont la 1^{ère} diffusion sur la chaîne TéléGrenoble.

A l'issue de l'analyse de leur dossier par un comité de sélection composé d'investisseurs nationaux et internationaux, les candidats sélectionnés pour se présenter au Venture 5i, les 28 et 29 septembre 2020 (jour de la présentation des pitches devant les investisseurs).

A l'issue d'une délibération à huis clos du jury proposé par OSV, et d'un vote du public lors de l'exposition des produits / services candidats à Annecy **du 9 au 22 septembre 2020** et lors de divers événements, les gagnants du French OutDoor Award 2020 Summer seront dévoilés **le 22 septembre 2020** lors de la journée consacrée à l'Assemblée Générale d'OSV et au Forum OSV à l'occasion d'une conférence de presse.

Article 1 - Modalités de participation :

Pour concourir, les participants doivent remplir entièrement le(s) dossier(s) de candidature à télécharger sur le site www.inosport.fr et le(s) retourner à l'adresse concours@inosport.fr ou le(s) compléter directement en ligne, sur le même site avant le **30 avril 2020**, pour les Prix Inosport 2020, et jusqu'au **30 juin 2020** pour le French OutDoor Award 2020 Summer.

Une entreprise peut présenter plusieurs produits ou services. Elle devra dans ce cas remplir autant de formulaires de candidature que de produits (ou services) présentés.

Aucun dossier papier, envoyé par courrier postal ne sera traité.

Pour les prix Inosport et French OutDoor Award 2020 Summer :

Dans le dossier de candidature, le participant devra obligatoirement renseigner toutes les informations demandées.

Il est impératif de joindre à l'envoi du formulaire de candidature deux photos du produit au format jpg. HD. Le présent crédit photos vaut autorisation d'exploitation pour toute communication sur le concours. Il appartient au participant d'obtenir les autorisations nécessaires des auteurs (photographes, concepteurs...) ainsi que le logo de l'entreprise au format (au format jpg ou ai, de couleurs RVB).

Il est également obligatoire d'envoyer un exemplaire du produit présenté à l'adresse suivante :

- **Pour les Prix Inosport 2020 :** Pays Voironnais - 347 rue Aristide Bergès – 38340 Voreppe. La réception du produit devra être effectuée **au plus tard le 21 mai 2020**
- **Pour le French Outdoor Award 2020 Summer :** Outdoor Sports Valley – Annecy Base Camp – PAE des Glaisins – 12C rue du Pré Faucon – 74 940 Annecy-le-Vieux. La réception du produit devra être effectuée **au plus tard le 24 juillet 2020**.

Attention : il ne pourra pas être présenté par le candidat au jury directement.

Une dérogation quant à l'envoi du produit pourra être accordée en fonction de son encombrement, à justifier dans le dossier et à valider par les organisateurs à réception du dossier.

Les participants candidatant dans la partie « services » doivent envoyer un scénario d'utilisation du service sous forme descriptive et en image (dessins, photos, vidéos, etc.).

Il est vivement conseillé aux participants d'envoyer tous documents susceptibles de mieux illustrer son innovation et notamment des vidéos de 2 mn maximum qui devront être transférées au format MP4.

Les produits, logos, photos, vidéos et plaquettes de présentation seront sur le showroom d'exposition d'OSV du 9 au 22 septembre 2020 et utilisés dans les supports de communication d'Inosport, d'OSV, des organisateurs et présentés auprès de la presse.

Par conséquent, les participants donnent le droit aux organisateurs d'utiliser tous les documents qu'ils fournissent avec leur candidature.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité dans le cas de la détérioration ou le vol des produits pendant toute la durée du concours, le transport des produits et leur exposition lors des showrooms.

Tout dossier incomplet ou reçu après la date limite de dépôt, ou ne répondant pas aux critères attendus sera considéré comme nul. Les documents fournis ne seront pas retournés.

Le jury est seul juge du niveau d'innovation pour le concours Inosport et le prix du jury du French OutDoor Award 2020 Summer. Le public est seul juge du niveau d'innovation pour le prix du public du French OutDoor Award 2020 Summer.

Pour le Venture 5i (ouverture des candidatures en mai 2020) :

Un mail vous sera envoyé dès l'ouverture des inscriptions avec un lien qui vous donnera accès à un dossier spécifique à remplir en ligne, accessible en direct et uniquement aux membres du jury.

Article 2 – Catégories (Pour les prix Inosport et French Outdoor Award 2020 Summer) :

Les participants devront positionner l'innovation de leur produit ou service présenté dans une seule catégorie parmi les suivantes et correspondant à des axes d'innovation différents :

- **Équipement/Article** (équipement individuel utilisé pour pratiquer un sport quelconque, matériel sportif type ballon de football, boule de billard, raquette de tennis, batte de baseball, paire de skis, piolet d'alpinisme, panneau de basket- ball, cible de tir à l'arc, matériel de randonnée ...).
- **Vêtement/Chaussure** (ensemble des vêtements portés pour la pratique du sport).
- **Objet connecté** (multi-usage ou spécialisé dans une activité sportive, type bracelet connecté, T-shirt, short, bandeau connecté, chaussettes pour le sport, semelles, lunettes, corde à sauter, raquette, ballon...).
- **Équipement collectif** (agencements, produits ou espaces aménagés adaptés aux pratiques sportives individuelles ou collectives).
- **Digital** (applications pour Smartphone, tablette, montre connectée, autre dispositif intelligent. Offre de services numériques en lien avec la pratique du sport).
- **Fitness** (équipements d'entraînement, préparation physique, cross training et nutrition).
- **Accessoire** (objet, instrument, appareil destiné à compléter un élément principal ou à aider au fonctionnement d'un appareil).

Les organisateurs se réservent le droit de modifier les catégories ou de changer les candidats de catégories.

Le produit/service présenté doit être un article de sport (chaussures, textiles, équipements, accessoires...). Les produits/services seront jugés sur leur caractère innovant, leurs capacités à répondre aux attentes des consommateurs et à offrir une vraie rupture par rapport aux produits/services déjà existants sur le marché.

Article 3 - Interprétation du règlement :

La participation aux Prix Inosport 2020 et French OutDoor Award 2020 Summer implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement. Les organisateurs seront souverains pour toute question relative à l'application du présent règlement ou toute question qui viendrait à se poser, non réglée par celui-ci. Ses décisions seront sans appel.

Aucun désistement de candidature ne sera possible après le **30 avril** pour les Prix Inosport 2020, et après le **30 juin 2020** pour le French OutDoor Award 2020 Summer, dates limites respectives de dépôt des dossiers de candidatures.

Article 4 - Modification du règlement :

Les organisateurs ne pourront être mis en cause si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de leur volonté, ils sont amenés à annuler le présent concours, à le réduire, à le prolonger ou à le reporter.

Le règlement peut être modifié à tout moment par un avenant qui sera mis en ligne sur www.inosport.fr. Il entrera en vigueur à compter de sa diffusion et tout participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout participant refusant la ou les modifications intervenues pourra se retirer du concours.

Article 5 - Engagement des participants et des gagnants :

Les participants s'engagent à répondre à toute demande d'information de la part des organisateurs et du jury.

Ils autorisent les organisateurs à publier les documents fournis avec le dossier de candidature, sur leurs supports de communication, par voie de mail à leurs contacts ou par voie de presse, sans que ces

publications puissent ouvrir de droits.

La remise des prix Inosport le 4 juin 2020 est annulée et reportée au 30 juin 2020 sur un plateau TV. Une solution de RDV d'affaires dématérialisés, grâce à la plateforme d'inscription d'inosport, sera mise en œuvre au mois de mai.

Pour la remise des prix du French OutDoor Award 2020 Summer, il est vivement conseillé à l'entreprise lauréate d'être présente le 22 septembre 2020 à Annecy.

Pour le Venture 5i, les candidats sélectionnés devront obligatoirement être présents dans le cadre du Venture 5i (les 28 et 29 septembre 2020).

Enfin, ils acceptent de participer sans contrepartie aux entretiens avec la presse et de figurer sur les photographies prises pendant le Venture 5i et susceptibles d'être rendues publiques.

Article 6 - Loi Informatique et Libertés :

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant.

Les coordonnées des participants seront collectées et traitées informatiquement. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou même de radiation des informations nominatives le concernant en écrivant à Hiceo – 4 impasse du Faubourg 38690 Le Grand-Lemps.

Toutes les informations recueillies via ce concours sont destinées à la gestion de celui-ci, à satisfaire aux obligations légales ou réglementaires et à nous permettre également de vous adresser des informations sur nos événements par messagerie électronique ou courrier postal.

Vos données personnelles ne sont pas destinées à être transmises en dehors de l'Union Européenne. Les données personnelles sont conservées pour une durée de 10 ans.

Vous pouvez à tout moment demander à ne plus recevoir de propositions par courrier électronique en vous désabonnant à chaque fois qu'un courrier électronique vous est adressé.

Article 7 - Attribution de compétence :

En cas de litige, le tribunal de Grenoble sera compétent.

I. Annexe règlement du concours Inosport 2020

La participation aux Prix Inosport 2020 est gratuite.

Les frais liés à l'envoi des candidatures, aux produits et aux déplacements sont à la charge du participant. Les produits seront récupérés directement par leurs propriétaires au terme de la remise des prix du 30 juin 2020 pour ceux qui seront présents ou renvoyer ultérieurement par l'organisateur mais à la charge du candidat (organisation de l'enlèvement et frais de transport).

Article 1 – Critères d'éligibilité :

Peuvent concourir aux Prix Inosport 2020 :

- Toute entreprise Française ou étrangère qui présente un produit ou service, développé en France et utilisé dans le domaine du sport, des loisirs, de la santé/bien-être.
- Toute entreprise française ou étrangère dont l'innovation, développée en France, peut être intégrée à un produit sport, loisirs, santé/bien-être.
- Les entreprises doivent détenir la propriété intellectuelle du produit et des technologies présentées.
- Les produits et services en phase de production ou d'exploitation, la commercialisation pourra avoir commencé depuis le 1^{er} janvier 2020 maximum.
- Les projets disposant d'une preuve de concept fonctionnelle (POC) ou d'un prototype, même si leur mise en marché est prévue à moyen/long terme.

Article 2 – Procédure de sélection :

Le jury, nommé par les organisateurs, sera composé de divers professionnels de l'innovation, de la filière sport/loisirs/santé et d'institutions scientifiques. Les membres seront indépendants et n'auront pas d'activité commerciale susceptible d'influencer leur décision. Une déclaration sur l'honneur de ne pas avoir de conflit d'intérêt lié à leur position de membre dans ce jury devra être signée par leur soin.

Après réception et examen des dossiers de candidature, le jury sélectionnera un gagnant dans chaque catégorie, lors d'une journée de délibération à huis clos, prévue le **4 juin 2020**. Le jury pourra également tester les produits présentés.

Le nom des gagnants sera dévoilé publiquement et oralement lors de la journée de remise des prix le **30 juin 2020 sur un plateau TV**.

Article 3 – Prix :

Les participants bénéficieront de mentions de leur participation au concours Inosport dans les différents supports de communication de l'événement : site internet, Réseaux sociaux, dossier de presse, communiqués de presse spécifiques.

Un **Prix spécial Pays Voironnais, de 5000€** ainsi qu'un **trophée**, récompensera une **entreprise de moins de 10 salariés** qui aura candidaté dans l'une des catégories.

Un seul lauréat par catégorie sera récompensé.

7 trophées seront offerts aux lauréats.

Les organisateurs se réservent le droit d'ajouter un prix spécial.

L'organisateur se réserve le droit de décerner des prix supplémentaires en collaboration avec des partenaires. Les prix ne sont pas cumulables.

II. Annexe règlement du French OutDoor Award 2020 Summer

La participation au French OutDoor Award 2020 Summer est payante : 290€/HT par produit (incluant la visibilité du produit à Annecy du 9 au 22 septembre 2020 et lors des différentes communications réalisées par nos media partenaires TV 8 Mont-Blanc, Sport-Guide, 1997 Media, Les Nivéales, Dauphiné Media, Outdoor Expert).

Article 1 – Principe du French OutDoor Award 2020 Summer :

À l'occasion de la journée consacrée à l'Assemblée Générale d'OSV et au Forum OSV se déroulant le 22 septembre 2020 à Annecy, le cluster Outdoor Sports Valley remet un prix du jury et un prix du public pour mettre en valeur les produits et services français de « sport, loisirs et santé / bien-être ayant une application en rapport avec l'outdoor » les plus innovants. Cet événement est co-financé par la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Les produits/services concourant au French OutDoor Award 2020 Summer seront exposés sur un showroom dédié du 9 au 22 septembre 2020 à Annecy. Cette opportunité permet aux entreprises de donner de la visibilité à leur(s) produit(s) et ainsi, communiquer de manière impactante et singulière auprès d'un public qualifié.

Article 2 – Critères d'éligibilité :

Peuvent concourir au French OutDoor Award 2020 Summer, les entreprises :

- Françaises ayant conçu et développé en France le produit/service de « sport, loisirs et santé / bien-être ayant une application en rapport avec l'outdoor
- Ayant obligatoirement commercialisé le produit après le 1er mai 2019.
- Ayant procédé au règlement du montant des frais de dossier.

Les frais liés à l'envoi des candidatures, aux produits et aux déplacements sont à la charge du participant. Les produits seront directement envoyés aux organisateurs (OSV). Les produits seront récupérés directement par leurs propriétaires au siège d'OSV à l'issue de la journée du 22 septembre ou renvoyés ultérieurement par l'organisateur mais à la charge du candidat (organisation de l'enlèvement et frais de transport).

Les frais de participation seront à régler par chèque à l'ordre d'OSV et à renvoyer Outdoor Sports Valley - 12C Rue du Pré Faucon - 74290 Annecy-le-vieux. Seuls les dossiers réglés au moment du traitement des candidatures par le jury seront réputés complets.

Article 3 – Procédure de sélection :

Après réception et validation des dossiers de candidature :

- Le public pourra procéder au vote en ligne du 9 au 22 septembre 2020. OSV se laisse le droit d'ouvrir le vote en ligne au public d'OSV lors d'autres événements. Le gagnant sera dévoilé lors de l'AG et du Forum d'OSV le 22 septembre 2020 à Annecy.
- Un jury spécifique proposé par OSV et composé de responsables R&D produits / services de l'outdoor, de chercheurs issus de laboratoires et universités, d'agences en innovation, de retailers / distributeurs, et de journalistes de l'outdoor, sélectionnera un gagnant dans chaque catégorie, lors d'une journée de délibération à huis clos, **prévue le 10 septembre 2020** dans les locaux d'OSV ou dans une station de ski proche d'Annecy. Le jury pourra également tester les produits présentés.

Article 4 – Prix :

Tous les candidats bénéficieront d'un emplacement gratuit dans le showroom dédié à l'exposition de leur produit / service du 9 au 22 septembre 2020, et de mentions de leur participation à ce concours dans les différents supports de communication proposés par OSV et ses media partenaires (site internet, dossier de presse, communiqués de presse spécifiques, etc).

Un lauréat sera récompensé, toutes catégories confondues.

Dans le cas d'un nombre élevé de participations au concours, OSV se réserve le droit de récompenser plusieurs lauréats selon les catégories. Dans ce cas, il sera attribué un prix à chacune des catégories définies dans l'article 2 du règlement.

Le lauréat, récompensé par un trophée, sera associé au dispositif de relations presse du French OutDoor Award 2020 Summer. L'organisateur se réserve le droit de décerner des prix supplémentaires en collaboration avec des partenaires.

III. Annexe règlement du Venture 5i

La participation au Venture 5i 2020 est gratuite.

Les frais liés aux déplacements et à l'exposition d'un démonstrateur sur le stand sont à la charge du participant.

Article 1 – Principe du Venture 5i :

Dans le cadre du Forum 5i (événement organisé chaque année depuis 1998 et réunissant plus de 500 participants), le Venture 5i a pour vocation de permettre la rencontre entre des start-up en recherche de financement et des investisseurs nationaux et internationaux.

Les start-up, sélectionnées par un comité composé d'investisseurs nationaux et internationaux, se voient offrir la possibilité :

- De pitcher à huis clos devant une cinquantaine d'investisseurs (28 septembre 2020)
- De rencontrer de manière individuelle et confidentielle ces mêmes investisseurs dans le cadre de rendez-vous de 20 minutes pré-organisés (29 septembre 2020)
- De disposer d'un stand au sein du Forum 5i sur lequel ils peuvent, s'ils le souhaitent, exposer un démonstrateur (contraintes techniques à respecter).

Article 2 – Critères d'éligibilité :

Peuvent concourir au Venture 5i 2020 :

- Toute entreprise originaire de la zone alpine (Région Auvergne-Rhône-Alpes, Italie, Suisse) et,
- Développant une innovation technologique dans tous les domaines et,
- En recherche de financement auprès d'investisseurs institutionnels, corporate ou business angels.

Article 3 – Procédure de sélection :

Le jury sera composé d'une vingtaine d'investisseurs nationaux et internationaux dont la liste définitive sera communiquée en amont des dépôts de candidatures.

Les membres du comité de sélection sont tenus à la confidentialité (mais aucun NDA ne sera signé) et seront les seuls, avec les organisateurs, à avoir accès aux informations délivrées dans les candidatures.

Après examen des dossiers de candidature, le jury sélectionnera environ 20 start-up début septembre selon les critères suivants :

- Position concurrentielle
- Proposition (service ou produit)
- Clients
- Stratégie financière
- Management
- Marché
- Innovation
- Go2market /stratégie de développement

Les résultats seront communiqués par mail aux candidats dès la sélection effectuée et seront dévoilés au public dans les jours qui suivent.

Article 4 – Déroulé :

Les entreprises sélectionnées auront la possibilité :

- De pitcher à huis clos devant une cinquantaine d'investisseurs (28 septembre 2020)
- De rencontrer de manière individuelle et confidentielle ces mêmes investisseurs dans le cadre de

rendez-vous de 20 minutes pré-organisés (29 septembre 2020)

- De disposer d'un stand au sein du Forum 5i sur lequel ils peuvent, s'ils le souhaitent, exposer un démonstrateur (contraintes techniques à respecter).

Par ailleurs, en termes de communication, il sera fait mention de leur participation au Venture 5i sur le site Internet de l'événement, un communiqué de presse spécifique leur sera dédié, elles seront présentées dans le dossier de presse du Forum 5i et pourront faire l'objet de rencontres spécifiques à la demande de certains journalistes avant ou pendant l'événement.

Deux prix honorifiques seront également remis le jour du Forum 5i (29 septembre 2020) :

- Le Prix « **5i-Jean-Michel Lamure** », décerné par les investisseurs à la start-up qu'ils jugent la plus innovante et prometteuse,
- Le Prix « **Coup de cœur du public** », décerné par le public présent au Forum 5i à la start-up qu'il juge la plus innovante.